

---

# CRIMISCOPE



ESC – UNIL – 1015 Lausanne

Numéro 37 & 38 – Février 2008

---

## **Hausse, baisse ou stabilité de la criminalité en Suisse ?**

*Les tendances selon tous les indicateurs disponibles depuis vingt ans*

### ***De quoi s'agit-il?***

*Au cours des derniers mois, l'évolution de la criminalité en Suisse a fait l'objet d'intenses débats. Nous estimons que la connaissance des tendances est importante. Dans le présent Crimiscoppe, nous essayerons de décrire les tendances de la criminalité depuis les années 1990, en suivant tous les indicateurs disponibles, à savoir les statistiques judiciaires et policières, les sondages de victimisation (crime surveys) et les sondages de délinquance auto-révélee. Les résultats montrent que certaines formes de criminalité ont diminué, alors que d'autres ont fortement augmenté, dont notamment les délits de violence graves.*

### **1. LES INDICATEURS DISPONIBLES**

Contrairement à ses pays voisins, la Suisse dispose d'une pluralité d'indicateurs de la criminalité au-delà des statistiques et ceci au niveau national depuis bientôt une génération. Cela permet de suivre l'évolution sur une plus large échelle, notamment en ce qui concerne le soi-disant « chiffre noir ». Depuis peu s'ajoutent encore des données médicales concernant le traitement de personnes victimes de blessures volontairement infligées.

Concrètement, on dispose de statistiques judiciaires (recensant les condamnations),

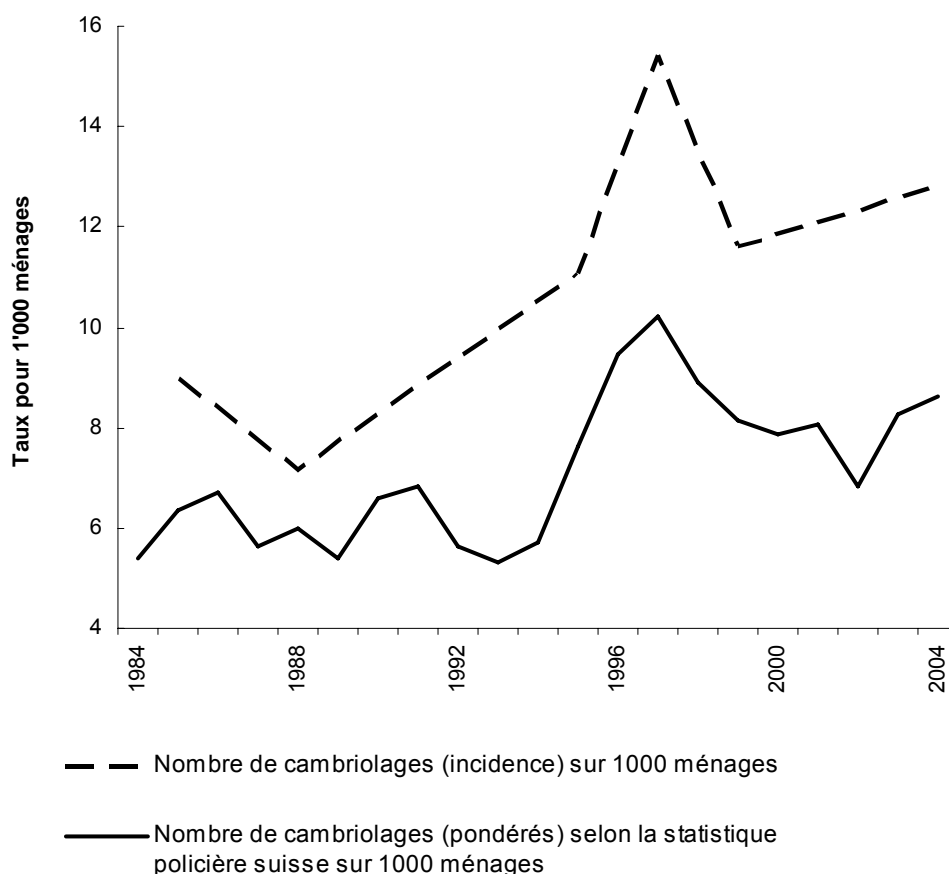
de statistiques policières, de sondages de victimisation (ou « crime surveys ») et de sondages de délinquance auto-reportée. Lors des sondages de victimisation, les interrogés, tirés aléatoirement de toute la population, sont priés de dévoiler les infractions dont ils auraient été victimes, alors que les sondages de délinquance auto-reportée se déroulent le plus souvent dans des écoles où les élèves sont priés d'indiquer dans le questionnaire s'ils ont déjà commis l'un ou l'autre des délits figurant sur une liste. Tous ces indicateurs et notamment les sondages mesurent l'étendue de la criminalité avec une validité acceptable, comme des recherches ayant recoupé les différentes sources l'ont montré (Aebi 2006). Tous ont cependant aussi des problèmes qui leur sont propres. Aux statistiques échappent ce que l'on appelle couramment le « chiffre noir », à savoir notamment les infractions qui n'ont jamais été signalées à la police. Les sondages, en revanche, permettent bien d'identifier les personnes « concernées » (ou le taux de prévalence), alors que les taux d'incidence (soit le nombre d'évènements sur un laps de temps donné, par exemple les 12 derniers mois) s'avèrent bien plus difficiles à relever avec précision (Gottfredson 1984; Bruinsma 1994 ; Killias 2001, 61). Cela complique les comparaisons avec les statistiques policières qui reflètent le nombre d'évènements plutôt que le nombre de personnes concernées.

## 2. L'ÉVOLUTION DES CAMBRIOLAGES ET VOLS DE VÉHICULES

Les graphiques suivants indiquent l'évolution de certaines infractions dénoncées à la police et enregistrées dans les statistiques de ces dernières, d'une part, et les mêmes infractions telles que recensées lors des sondages dits de victimisation, d'autre part. De tels sondages ont été réalisés sur 6'500 personnes choisis au hasard en Suisse en

1984/87<sup>1</sup>, 1'000 en 1989 et 1996, 3'000 en 1998 et environ 4'000 en 2000 et 2005, suivant une méthodologie standardisée au niveau international et strictement comparable sur les dernières 20 années (pour de plus amples détails méthodologiques, cf. Killias, Haymoz & Lamon 2007). Afin de rendre la comparaison entre sondages et statistiques plus aisée, les graphiques suivants recensent le nombre d'incidents signalés lors des interviews (soit le taux d'incidence) et non pas le nombre de personnes concernées (le taux de prévalence).

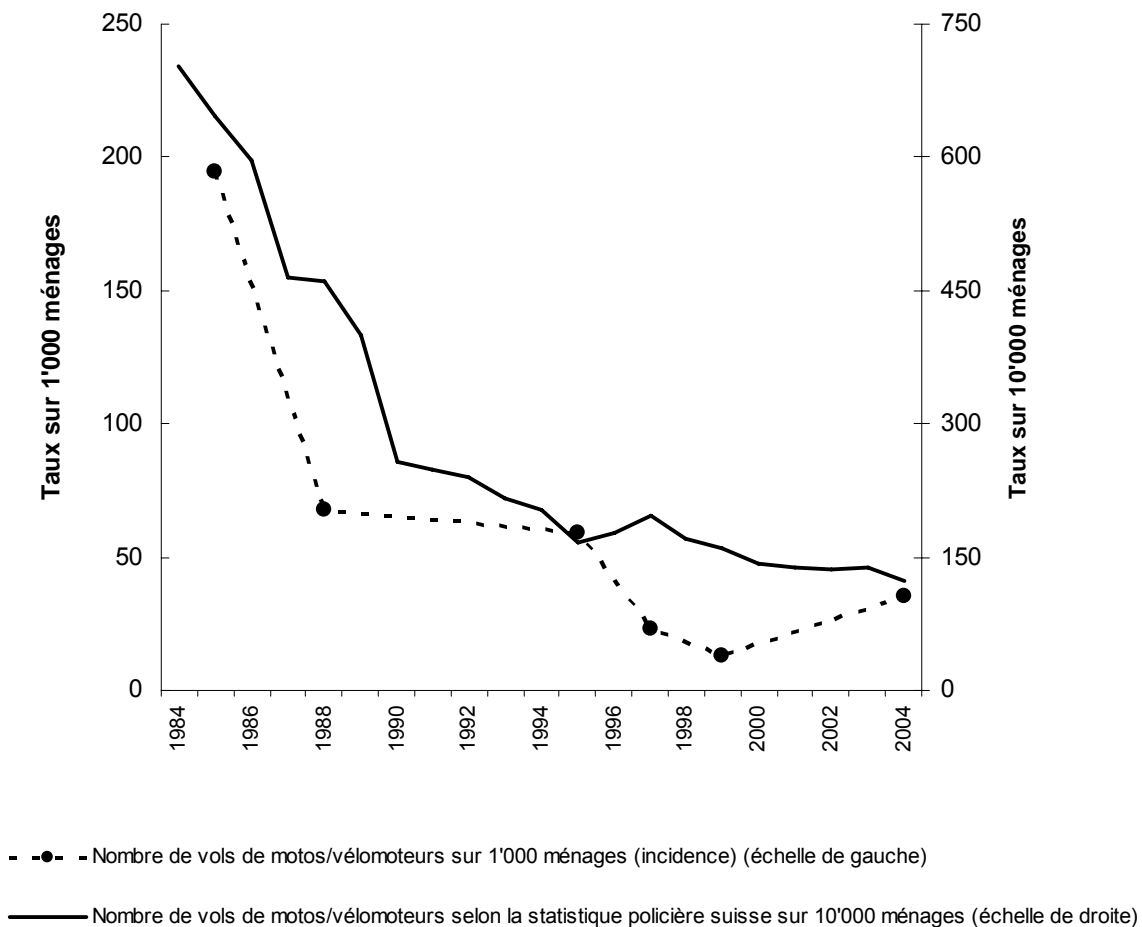
**Graphique 1 :** Evolution des cambriolages d'habitations entre 1984/87 et 2005, selon les sondages de victimisation et les statistiques policières



Les cambriolages d'habitations ont quasiment doublé entre la fin des années 1980 et 1997 et sont stabilisés depuis lors à un niveau élevé. Pour ce type de délits,

mais aussi pour les vols de motocycles et vélomoteurs, on observe une évolution largement parallèle entre les sondages et les statistiques policières.

**Graphique 2:** Evolution des vols de motos et vélomoteurs entre 1984/87 et 2005, selon les sondages de victimisation et les statistiques policières



Les vols de motos et vélomoteurs ont connu une véritable implosion à la fin des années 1980, suite sans doute à l'introduction du port obligatoire du casque (Killias 2001, 331). Les dernières années, on observe une légère reprise, probablement en raison de l'apparition accrue de motos plus prisées.

Les explications différentes des évolutions des cambriolages et des vols de véhicules

font l'objet d'un approfondissement dans un autre ouvrage (Killias, Haymoz & Lamon 2007). Il suffit d'observer ici que l'évolution de la criminalité est rarement uniforme et qu'une hausse de certains délits s'accompagne souvent d'une baisse d'autres types d'infractions. L'évolution des vols de motos et vélomoteurs était d'ailleurs assez parallèle selon les sondages de victimisation et les statistiques de police.

### 3. DÉLITS DE VIOLENCE

En ce qui concerne les délits de violence, la Suisse en a connu une véritable flambée durant les années 1990 juste avant la fermeture des scènes ouvertes de la drogue.

Etant donnée que les discussions récentes se sont focalisées sur la dernière décennie, nous regardons ci-dessous en particulier l'évolution selon les statistiques policières depuis 1997, respectivement selon les sondages de 1998, 2000 et 2005. Nous

attacherons une attention particulière à la délinquance juvénile dont l'évolution

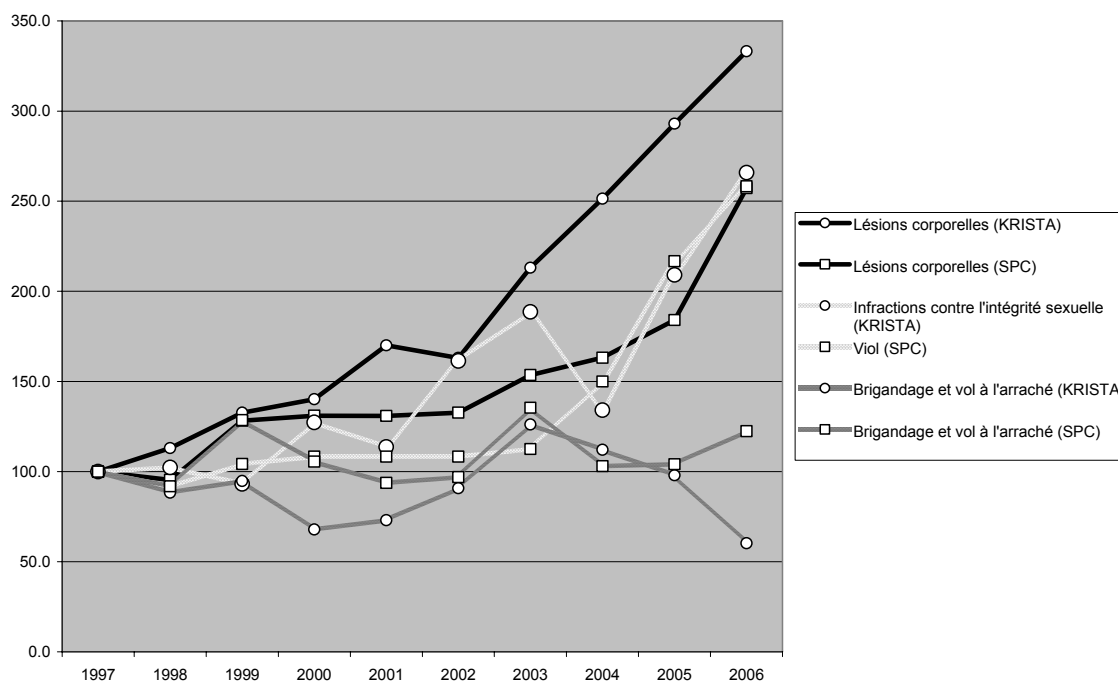
intéresse tout particulièrement.

### 3.1 Les statistiques policières et judiciaires

Au vu du manque de standardisation des informations statistiques au niveau cantonal, nous indiquons ci-dessous les statistiques policières fédérales (SPC) d'une part, et celles provenant du canton de Zurich (KRISTA), d'autre part. Ce dernier canton recense à lui seul environ un tiers du « chiffre d'affaires » de la

criminalité en Suisse. Nous ne considérons que l'évolution des vols à l'arraché, des brigandages, des lésions corporelles volontaires et des agressions sexuelles *commis par des mineurs* (les catégories utilisées dans les deux statistiques ne se recoupent pas parfaitement). On a attribué un score de 100 à l'année 1997 comme point de départ pour tous les délits considérés <sup>2</sup>.

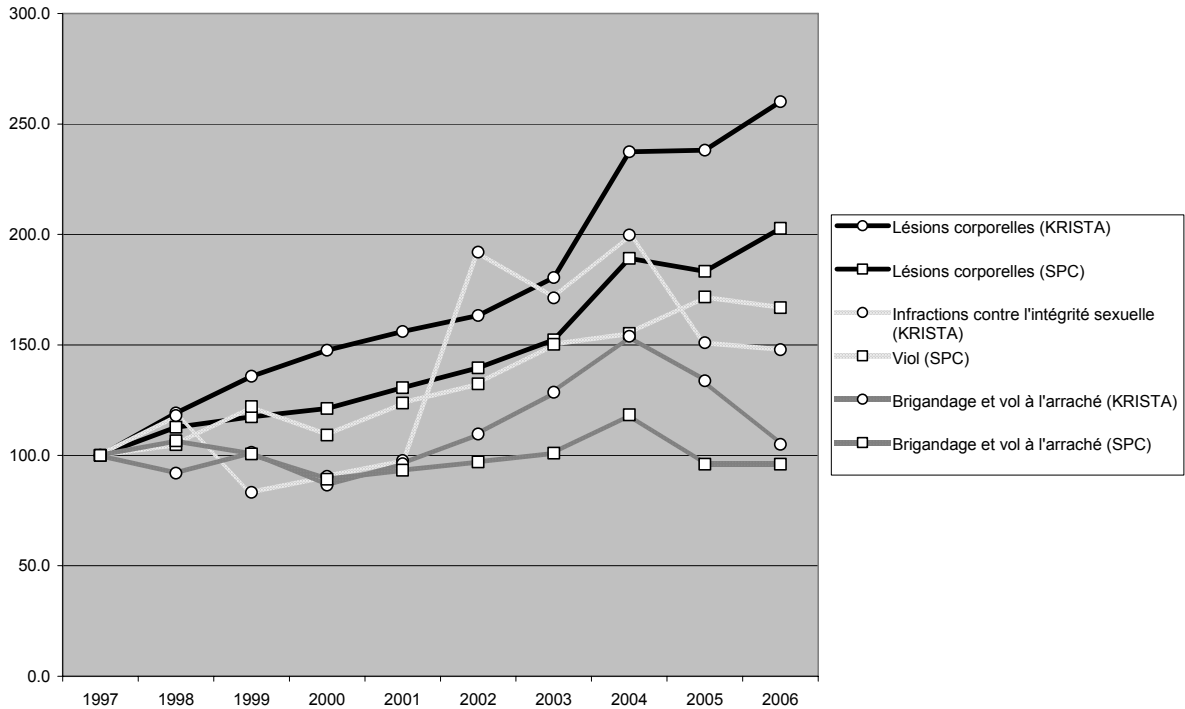
**Graphique 3:** Evolution des affaires commises par des mineurs de brigandage (y compris les vols à l'arraché), lésions corporelles volontaires (avec voies de faits, KRISTA), infractions contre l'intégrité sexuelle (KRISTA) et viols consommés ou tentés (SPC), entre 1997 (=100) et 2006, selon les statistiques fédérales (SPC) et zurichoises (KRISTA).



Les statistiques policières fédérales autant que zurichoises montrent une forte augmentation des lésions corporelles volontaires et des agressions sexuelles commises par des mineurs, alors que les affaires de brigandages montrent une évolution plus stable sur toute la période.

Les tendances pour les adultes (graphique 4) sont relativement semblables, quoique l'augmentation soit un peu moins extrême pour les lésions corporelles et les atteintes à l'intégrité sexuelle. On n'observe d'ailleurs pas le recul des affaires de brigandage (y compris les vols à l'arraché) qui se manifeste au graphique 3.

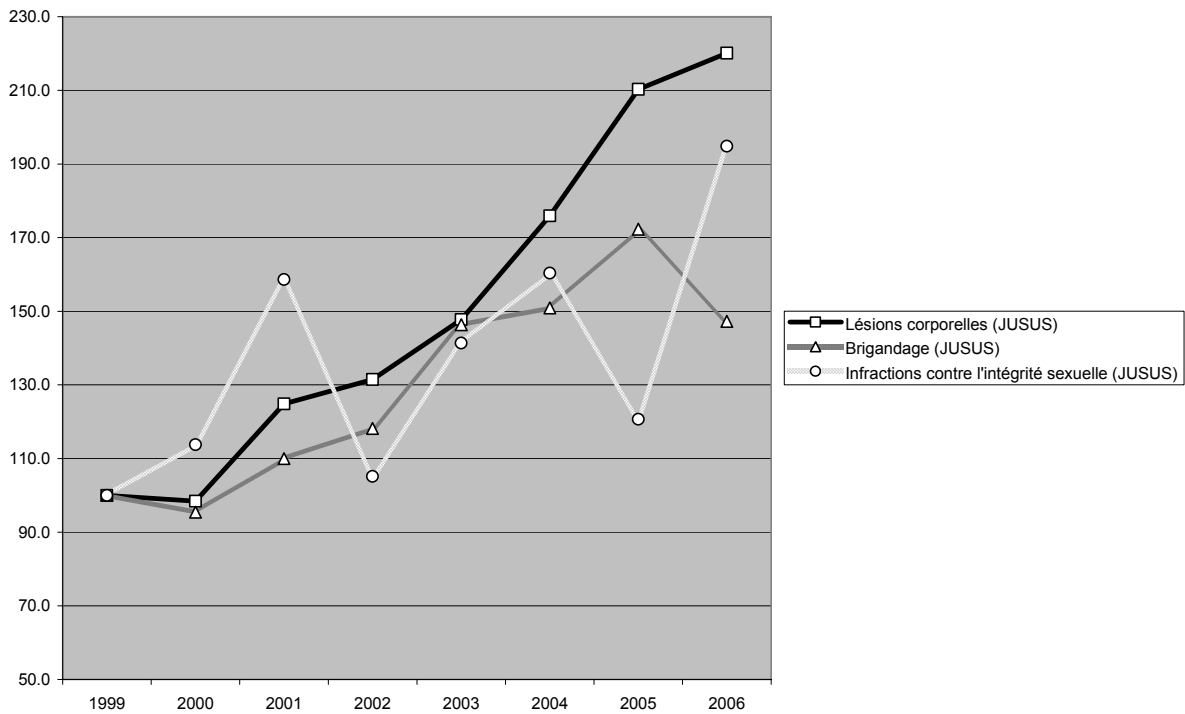
**Graphique 4:** Evolution des affaires commises par des adultes de brigandage (y compris les vols à l'arraché), lésions corporelles volontaires (avec voies de faits, KRISTA) et infractions contre l'intégrité sexuelle (KRISTA) dont les viols consommés ou tentés (SPC), entre 1997 (=100) et 2006, selon les statistiques fédérales (SPC) et zurichoises (KRISTA).



On notera enfin que les tendances selon la statistique policière suisse (SPC) et selon celle de la police cantonale zurichoise (KRISTA) sont assez parallèles. En général, l'augmentation est un peu plus prononcée selon les données zurichoises que selon les sources fédérales.

Outre les deux statistiques policières, la statistique de condamnations de mineurs pour des délits analogues (cf. graphique 5) fait apparaître une augmentation depuis 1999, soit l'année où cette statistique a été publiée pour la première fois selon les bases nouvelles toujours en vigueur.

**Graphique 5:** Evolution des condamnations de mineurs pour brigandage, lésions corporelles volontaires et infractions contre l'intégrité sexuelle, entre 1999 (=100) et 2006 (source : Office fédéral de la statistique, Statistique des jugement pénaux des mineurs (JUSUS)).

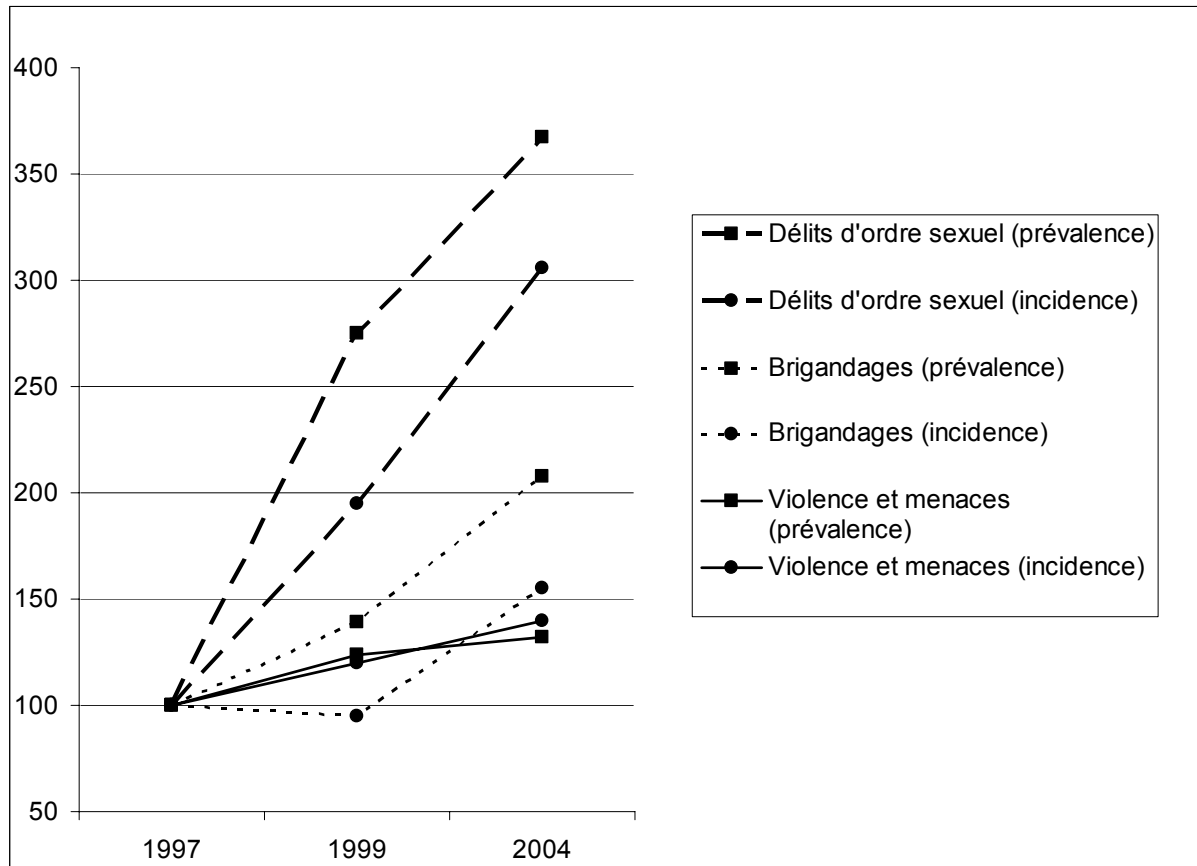


### 3.2 Les sondages de victimisation

Afin de rendre les données des sondages aussi comparables que possible aux statistiques policières, nous considérons dans le graphique suivant les données d'incidence, à savoir le nombre d'affaires subies par les particuliers, en plus des taux de prévalence, c'est-à-dire du nombre de victimes concernées. Malheureusement, les définitions des délits dans les sondages ne correspondent pas parfaitement aux

catégories des statistiques policières, en ce sens que les sondages ne recensent que des infractions dirigées contre des particuliers (et non pas par exemple des brigandages dirigés contre des magasins et banques), et que les concepts d'agressions physiques et sexuelles sont par nécessité plus larges que les délits correspondants recensés dans les statistiques (pour une discussion détaillée, cf. Killias, Haymoz & Lamon 2007, 169ss.).

**Graphique 6:** Evolution des brigandages (et vols à l'arraché), des lésions corporelles, menaces et agressions sexuelles : taux de prévalence (nombre de victimes sur 1'000 interrogés) et taux d'incidence (nombre de victimisations sur 1'000 interrogés) au cours des 12 derniers mois (indexé à 100 en 1997).



Le graphique 6 fait apparaître une forte augmentation des taux de prévalence et d'incidence en 2004 par rapport à 1997. L'évolution est particulièrement frappante pour les délits d'ordre sexuel, mais atteint néanmoins entre 45 et plus de 100 pourcents pour les violences et menaces et les brigandages. La hausse de ces derniers selon les sondages ne contredit pas nécessairement la relative stabilité constatée aux graphiques 3 et 4, car la proportion des vols avec agressions que les victimes disent avoir dénoncés à la police a fortement baissé pendant cette période (ci-dessous, graphique 10). Les taux

d'incidence, c'est-à-dire le nombre d'incidents subis par les interrogés et signalés lors des interviews, ont augmenté dans les mêmes proportions et ce de manière significative<sup>3</sup>. Nous avons aussi observé une augmentation (marginale mais significative,  $p < .01$ ) du nombre de victimes multiples de 22% à 30% (Killias, Haymoz & Lamon 2007, 31s.). Etant donné que la catégorie des délits d'ordre sexuel comprend une large gamme de comportements dont certains n'atteignent pas le seuil de ce qui est punissable, on indique au tableau suivant l'évolution des différents types d'atteintes.

**Tableau 1** Différentes atteintes d'ordre sexuel envers les femmes selon les sondages de victimisation de 1998, 2000 et de 2005 sur 5 ans; incidence sur 1'000 répondantes

	1993-97	1995-99	2000-04
Viols	0.0**/...	3.9	5.3
Tentatives de viols	13.5	9.3	6.1
Autres atteintes violentes d'ordre sexuel	35.0	26.3	44.6♦♦
Comportements déplacés et offensants	75.4...	77.3	124.3♦♦♦

\*\* Différence de proportion significative  $p < 0.05$  entre 1993/97 et 1995-99

...Différence de proportion significative  $p < 0.001$  entre 1993/97 et 2000-04

♦♦ Différence de proportion significative  $p < 0.05$  entre 1995-99 et 2000-04

♦♦♦ Différence de proportion significative  $p < 0.001$  entre 1995-99 et 2000-04

L'évolution des délits d'ordre sexuel montre une tendance vers une aggravation. Certes, les viols consommés et tentés restent stables lorsque l'on les considère ensemble, mais il y eu un net déplacement vers les viols consommés. En ce qui concerne les atteintes violentes d'ordre sexuel, catégorie qui comprend notamment les attouchements et autres gestes à caractère sexuel infligés à la victime contre sa volonté, les chiffres pour 2004 sont les plus élevés, bien que l'évolution ne soit pas parfaitement linéaire. En ce qui concerne les comportements déplacés et offensants dont une bonne partie n'est probablement pas punissables, l'augmentation entre 1999 et 2004 est impressionnante. Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, ce ne sont pas les gestes de la part de connaissances proches ou collègues qui sont à l'origine de cette augmentation, car la part de ces derniers a diminué de 27%, puis à 19% et enfin à 13%. On ignore si ce recul est dû aux campagnes contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Les inconnus dominant dans ce domaine, avec 64% en 2004, 57% en 1999 et 64% en 1997. La forte hausse du nombre d'atteintes de ce genre (qui est passée de 75 à 124 sur 1'000) ne s'explique donc pas par une percée d'auteurs proches de la victime. Environ 9 atteintes sexuelles sur 10 se sont d'ailleurs produites dans l'espace public. On observe par contre une diminution entre 1999 et 2004 des atteintes commises sur les lieux de travail. La forte augmentation du nombre absolu de

comportements déplacés dans l'espace public s'explique en partie par la proportion accrue d'atteintes commises par des « bandes » (ou, plus précisément, par une pluralité d'agresseurs) qui est passée de 7% à 22% pendant la période considérée.

La hausse des infractions sexuelles et notamment des viols, telle qu'elle apparaît dans les statistiques policières (graphique 3), n'est donc pas un artefact lié à une plus grande sensibilité des victimes, mais traduit visiblement une tendance plus profonde qui se manifeste également dans le chiffre noir.

### 3.3 Des victimes plus jeunes ?

Les sondages de victimisation permettent de saisir un certain nombre d'informations sur les victimes et les auteurs. En ce qui concerne l'âge des victimes, nous avons constaté une nette diminution de l'âge moyen des victimes depuis les premiers sondages réalisés au cours des années 1980. Pour le brigandage, moins de 2% des jeunes hommes de moins de 21 ans se disaient victimes pendant les années 1980 sur une période de 5 ans (Killias 1989, 72), alors qu'en 1995-99, il s'agissait de 12% et en 2000-04 de 16%. Pour les agressions physiques, les dernières tendances font apparaître un certain revirement, probablement lié au fait que cette forme de criminalité se dirige à nouveau plus souvent contre des hommes et femmes d'autres classes d'âge (Killias, Haymoz &



Lamon 2007, 32-37). Les derniers incidents tragiques en Suisse concernaient

d'ailleurs également des victimes adultes.

**Tableau 2** *Risque de subir un délit contre la personne parmi les hommes de 21 ans ou moins, sur 100 interrogés de la même classe d'âge, sur 5 ans*

	1984/87 <sup>4</sup>	1995-99	2000-04
Brigandages	1.8	11.7***	16.4...
Violences et menaces	11.8	28.0***	17.2♦♦

\*\*\* Différence de proportion significative  $p < 0.001$  entre 1984/87 et 1995-99

...Différence de proportion significative  $p < 0.001$  entre 1984/87 et 2000-04

♦♦ Différence de proportion significative  $p < 0.05$  entre 1995-99 et 2000-04

En appréciant cette évolution, on doit tenir compte du fait que l'échantillon des sondages de victimisation ne comprend que des personnes ayant plus de 16 ans. Nous ne pouvons donc rien en déduire sur l'évolution des victimisations dans les classes d'âge plus jeunes.

Au vu des corrélations notoires entre délinquance et victimisation (Killias 2001, 301s.), le fait que les victimes soient devenues plus jeunes est un indice fort que

la délinquance juvénile ait augmenté. Il est en effet probable que l'âge plus jeune des victimes dénote un nombre accru de délinquants dans la même classe d'âge.

### 3.4 Des affaires plus graves ?

En ce qui concerne la gravité des conséquences, le tableau 3 donne un aperçu de ce qu'en disaient les victimes de délits contre la personne lors des sondages réalisés depuis 1984/87.

**Tableau 3:** Gravité des incidents subis dans les 5 ans précédent le sondage, en % des victimes de délits contre la personne (sondages de 1984/87, 1998, 2000 et 2005) et selon les indications de ces dernières

	1983-87 <sup>5</sup>	1993-97	1995-99	2000-04
<b>Brigandage :</b>				
- expérience sérieuse à très sérieuse		47.2	48.4	45.4
- conséquences psychiques uniquement	21.5	26.3	23.5	29.3
- conséquences physiques	8.0	9.9	16.4	12.9
<b>Violence et menace :</b>				
- expérience sérieuse à très sérieuse		52.1	49.7	55.6♦
- conséquences psychiques uniquement	19.8	24.2	19.0	33.9♦♦♦♦/□□□
- conséquences physiques <sup>6</sup>	16.8	13.5	20.6*	18.1
-- dont blessures graves à très graves		7.8	15.9***	23.8♦♦♦♦/♦♦♦
-- dont cherché de l'aide médicale	11.0	44.9++++	45.7°°°°	41.2□□□□
-- dont a été hospitalisé	5.0	12.7	28.2°°°	26.1□□
<b>Délits d'ordre sexuel<sup>7</sup> :</b>				
- conséquences psychiques uniquement		30.2	22.7	34.3♦♦♦
- conséquences physiques		4.2	9.5	9.7

++++ Différence de proportions significative p<0.001 entre 1987 et 1998  
°°° Différence de proportions significative p<0.01 entre 1987 et 2000  
°°°° Différence de proportions significative p<0.001 entre 1987 et 2000  
□□ Différence de proportions significative p<0.05 entre 1987 et 2005  
□□□ Différence de proportions significative p<0.01 entre 1987 et 2005  
□□□□ Différence de proportions significative p<0.001 entre 1987 et 2005  
\* Tendance p<0.1 entre 1998 et 2000  
\*\*\* Différence de proportions significative p<0.01 entre 1998 et 2000  
\*\*\*\* Différence de proportions significative p<0.001 entre 1998 et 2000  
♦♦ Différence de proportions significative p<0.05 entre 1998 et 2005  
♦♦♦ Différence de proportions significative p<0.01 entre 1998 et 2005  
♦♦♦♦ Différence de proportions significative p<0.001 entre 1998 et 2005  
♦ Tendance p<0.1 entre 2000 et 2005  
♦♦ Différence de proportions significative p<0.05 entre 2000 et 2005  
♦♦♦ Différence de proportions significative p<0.01 entre 2000 et 2005  
♦♦♦♦ Différence de proportions significative p<0.001 entre 2000 et 2005

Le tableau 3 montre d'abord que la gravité « émotionnelle » ou subjective n'a guère évolué pour les deux délits contre la personne où une telle question a été posée, le pourcentage de victimes estimant que l'infraction était « sérieuse », voire « très sérieuse » se situant dans l'ensemble toujours aux alentours de 50 pourcent. Les victimes étaient toutefois un peu plus nombreuses en 2005 à parler de conséquences sur le plan psychique qu'en 1998 ou en 2000. En revanche, l'évolution

était plus nette sur le plan des conséquences physiques qui ont sensiblement augmenté non pas entre 1995-99 et 2000-04, mais bien entre 1993-97 et 1995-99. Parmi les victimes de menaces et d'agressions physiques (les seules à avoir été interrogées sur ce point), le pourcentage de celles qui disaient que les blessures physiques étaient graves, voire très graves a cependant triplé entre les sondages de 1998 et de 2005 (en passant de 8% à 24%). Ces données font

donc bien penser à une augmentation qualitative de la violence exercée lors d'agressions. Cette impression se renforce au vu des données provenant des années 1980 (tirées de Killias 1989, 107) qui, bien que les infractions étaient définies de manière plus étroites à l'époque, font apparaître une augmentation encore plus nette de la gravité des conséquences.

Que le nombre de victimes qualifiant l'acte de « sérieux », voire « très sérieux » n'ait pas évolué en parallèle, peut certes surprendre, mais correspond aux résultats d'études sur le sentiment d'insécurité qui n'ont souvent pas constaté une évolution parallèle de ce dernier et de la criminalité dans les rues. En ce qui concerne le recours à l'aide médicale, on constate, par rapport

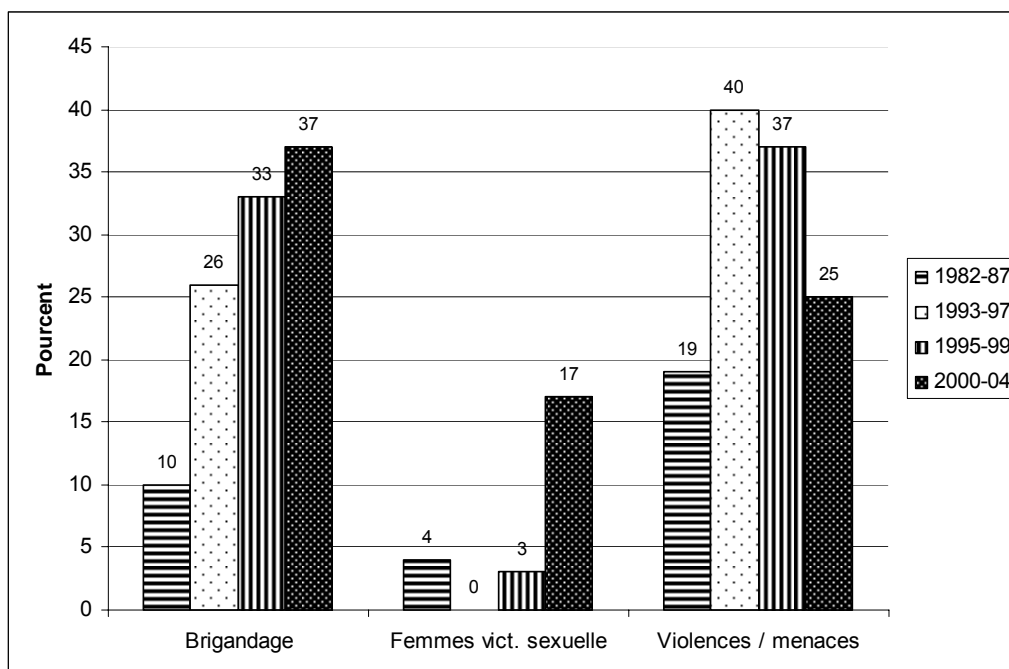
au sondage de 1987 mais aussi par rapport à celui 1998, une nette augmentation des hospitalisations suite à une agression lors des deux dernières enquêtes. Entre ces deux derniers sondages, il n'y a cependant pas eu de hausse, ce qui correspond aux tendances concernant les conséquences physiques. La hausse des hospitalisations s'est largement substituée à la consultation de cabinets médicaux, ce qui pourrait dénoter une aggravation qualitative des blessures subies par les victimes. Il n'est pas exclu que la relative stabilité entre les années 1995-99 et 2000-04 cache des changements qualitatifs plus subtils. Cet aspect intéresse tout particulièrement en vue de l'étude des Services d'urgence de l'Hôpital de l'Île à Berne discutée ci-après.

### 3.5 Rôle accru des bandes?

La gravité des incidents se mesure aussi par le nombre d'agresseurs, car des agressions à plusieurs sont normalement ressenties comme plus graves par les victimes. Sur ce plan, on observe une nette

augmentation des actes de brigandages et d'agressions sexuelles commis par une pluralité d'agresseurs. En revanche, la participation de deux ou plusieurs auteurs est devenue plus rare en 2004 en ce qui concerne les agressions et menaces.

**Graphique 7:** Agresseurs agissant en groupe de trois auteurs ou plus, selon les indications des victimes de délits contre la personne commis dans l'espace public les 5 années précédant le sondage (source: Killias, Haymoz & Lamon 2007, 46; données non publiées du sondage réalisé en 1987 en Suisse alémanique et au Tessin).



Les données des sondages de victimisation figurant au graphique ci-dessus sont les seules permettant d'attester le rôle accru des bandes en Suisse. Bien que le fait que la victime dise avoir été agressée par trois personnes au moins ne signifie pas nécessairement qu'il s'agissait d'une bande (au sens d'un groupe de jeunes poursuivant la commission d'infractions répétées comme un but de leur association), on peut légitimement supposer que la commission d'infractions violentes par plusieurs personnes en constitue un indicateur valable. Ceci d'autant plus que l'augmentation qui apparaît dans le graphique précédant correspond parfaitement à ce qui sort des statistiques policières zurichoises (KRISTA). Selon ces dernières, le pourcentage des lésions corporelles graves commises par plusieurs auteurs a passé de 17% en 1995 à 25% en 2006.

La tendance inverse lors de menaces et violences selon le sondage de 2005 (par rapport aux sondages précédents) dénote peut-être d'un changement dans les constellations de telles infractions qui récemment concernent davantage de femmes et d'hommes d'un certain âge (comme observé ci-dessus). Par rapport aux sondages de 1987, l'évolution est cependant assez nette puisqu'à l'époque, seulement 19 % des victimes disaient avoir été agressées par trois ou plusieurs personnes, contre 37% et 25% lors des deux derniers sondages.

### **3.6 Le recours aux armes**

Dans les derniers sondages de victimisation ainsi que dans les statistiques policières, on observe un moindre recours aux armes lors de la commission d'agressions de toutes sortes (Killias, Haymoz & Lamon 2007, 52ss.). Ce changement de tendance est probablement dû à l'entrée en vigueur de la Loi sur les armes qui a étendu l'interdiction de porter une arme en public à tout le pays et l'a

également érigé en délit (plutôt qu'une simple contravention). Cette loi, entrée en vigueur en 1999, a en effet entraîné – selon les statistiques autant que selon les sondages – une chute de l'utilisation d'armes lors de conflits dans l'espace public, comme cela a également été observé dans certaines villes américaines (Burlet, Pellet, Viredaz & Killias 2007).

Il est difficile de dire si le moindre recours aux armes a été « compensé » par une augmentation des agressions commises en groupe, voire par des blessures plus importantes. Selon une hypothèse défendue aux Etats-Unis, l'absence d'armes entraîne éventuellement des blessures plus fréquentes, étant donné qu'une victime confrontée à une arme cède souvent avant même de manifester la moindre résistance, alors que l'absence d'armes provoque peut-être davantage de résistance de la part de la victime, ce qui pourrait engendrer des violences plus brutales de la part des agresseurs (Kleck, 1991). La hausse des agressions avec blessures graves, voire très graves, infligées à la victime, telle que constatée ci-dessus, n'est donc pas dépourvue d'une certaine « logique ».

### **3.7 Des données médicales**

Une étude médicale récemment publiée par les services d'urgence de l'hôpital universitaire de l'Île à Berne (Exadakylos, Häuselmann & Zimmermann 2007) apporte un éclairage nouveau sur la question de l'évolution récente de la violence. Selon cette étude, le nombre de patients admis aux urgences suite à des blessures volontairement infligées a augmenté de presque 60% entre 2001 et 2006, alors que les consultations des Services d'urgence pour d'autres blessures sont restées stables. Mis à part la hausse du nombre de cas, les auteurs ont observé une aggravation qualitative, en ce sens que les lésions graves (notamment à la tête) nécessitant une hospitalisation dépassant

24 heures ont passé de 5% à 14%, ce qui explique la hausse des coûts médians par cas de CHF 1'100 à CHF 5'000. Ces résultats confirment, par une source jusqu'ici inutilisée, la forte hausse notamment des cas de violence grave.

Les résultats de cette étude médicale corroborent nos données sur l'évolution des hospitalisations suite à des agressions physiques entre les enquêtes de 1998 et de 2000 (Tableau 3). La hausse dans les consultations en urgence à l'Hôpital de l'Île est cependant intervenue après 2001,

## **4. LES INDICATIONS DONNÉES PAR LES JEUNES**

### **4.1 Problèmes méthodologiques**

En 1992, un premier sondage de délinquance auto-reportée a été entrepris au niveau national en Suisse (Killias, Villettaz & Rabasa 1994). Malheureusement, une réplique de cette étude s'est fait attendre jusqu'en 2006 (Killias, Aebi, Lucia et al. 2007). Comme il est normal en cas de longs laps de temps entre différentes vagues d'une enquête, il devient difficile de maintenir une cohérence parfaite de la méthodologie à travers le temps, ceci surtout s'il s'agit, comme en l'occurrence, de recherches se déroulant dans un grand nombre de pays simultanément (Junger-Tas, Klein & Terlouw 1994) et devant donc répondre à une multitude d'attentes parfois contradictoires. En l'occurrence, l'étude de 1992 incluait un échantillon représentatif de 970 jeunes vivant en Suisse âgés de 14 à 20 ans dont 409 avaient entre 14 et 16 ans. Etant donné que l'échantillon englobait en bonne partie des jeunes ne fréquentant plus une école obligatoire, il fallait opter pour la méthode (financièrement onéreuse) de l'interview personnelle (« face à face »). En 2006, l'échantillon ne comprenait plus que des élèves fréquentant la 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> ou 9<sup>ème</sup> classe dans l'une des 70 écoles suisses choisies au hasard. Pour rendre les deux

alors que nos données montrent une stabilisation entre 2000 et 2005. Il est difficile de dire si l'évolution était simplement un peu « retardée » dans la région bernoise par rapport à nos données suisses, ou s'il y a eu des changements qualitatifs plus subtils qui n'apparaissent pas dans nos données. Enfin, il ne faut pas oublier que les chiffres absolus dans nos sondages sont relativement faibles dès qu'il s'agit de conséquences plus graves et dès lors aussi plus rares (4 cas d'hospitalisation en 1998, 27 cas en 2000 et 20 cas en 2005).

enquêtes aussi comparables que possibles, nous tenons compte, dans les tableaux présentés ci-dessous, uniquement des 2'778 élèves qui ont entre 14 et 16 ans. Vu qu'il s'agissait alors d'un échantillon scolaire, il était indiqué de choisir la méthode des interviews par questionnaire à remplir en classe. Afin de réduire les coûts et de simplifier la démarche pour les écoles, la méthode du questionnaire électronique (sur Internet) a été retenue. Celle-ci a fait auparavant ses preuves lors d'une enquête similaire dans le canton de Vaud. Une expérimentation contrôlée a en plus démontré qu'elle fournissait des résultats comparables aux questionnaires sur papier (Lucia, Herrmann & Killias 2007). Enfin, le taux de participation n'était que de 59% ou 37% (selon le mode de calcul) en 1992, alors qu'en 2006, seules deux écoles (sur 72) ont refusé et très peu d'élèves ont été absents le jour de l'enquête<sup>8</sup>. A ces écarts dans les taux de participation s'ajoutent des différences (mineures) concernant la définition de certaines infractions dans les questionnaires de 1992 et 2006. En somme, les différences méthodologiques rendent une comparaison directe des résultats de 1992 et 2006 à première vue difficiles. En examinant la situation de plus près, on voit cependant que les biais possibles n'excluent pas certaines comparaisons si les précautions voulues sont observées. Concrètement, les méthodes d'interview – « face à face »

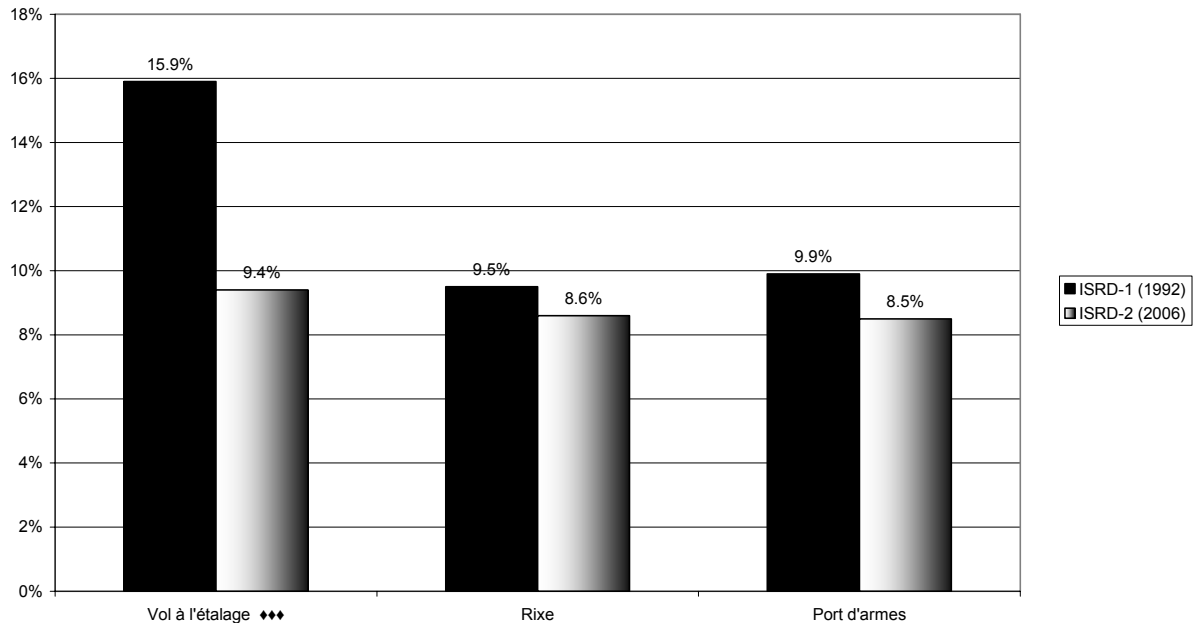
d'une part, et questionnaire électronique d'autre part – ne devraient pas donner des résultats trop divergents, l'anonymat (en soit plus discutable lors d'un entretien personnel, Oberwittler & Naplava 2002) étant comparable si, comme en 1992, les interrogés remplissent eux-mêmes un petit questionnaire écrit contenant les questions « sensibles » en le remettant ensuite à l'enquêteur dans une enveloppe fermée (Becker & Günther 2004). En ce qui concerne les taux de participation très différents en l'occurrence, l'expérimentation menée en 1992 sur les sujets « manqués » avait montré que leurs taux de délinquance étaient plus faibles que ceux des jeunes qui ont répondu<sup>9</sup>. En plus, une expérimentation finlandaise avait montré que les taux d'incidence étaient plus affectés par un taux de participation médiocre que les taux de prévalence (Kivivuori & Salmi, 2006). Autrement dit, c'est moins le nombre de délinquants dans une population d'adolescents qui se trouve sous-estimé que le nombre de délits commis. En l'occurrence, nous allons de toute manière nous focaliser sur les taux de prévalence dans les analyses qui suivent ici, les taux d'incidence ayant été mesuré assez différemment en 1992 et en 2006. En ce qui concerne les adaptations du questionnaire utilisé en 2006, elles vont presque toujours dans un sens de restreindre la portée des définitions des infractions. Les comparaisons seront de ce fait « conservatrices ».

#### **4.2 Les taux de délinquance en 1992 et en 2006**

Pour connaître d'abord la validité des indications en 1992 et en 2006, on peut considérer le nombre de jeunes admettant avoir déjà consommé du cannabis et ce au moins une fois dans leur vie. Sur ce point il existe des sondages régulièrement réalisés par l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) qui a relevé, depuis 1986, le nombre de jeunes de 15 ans (soit des élèves fréquentant la neuvième année) ayant déjà consommé du cannabis. Ce taux se situait, selon leur enquête réalisée en 1990, à moins de 10%, respectivement à 30% en 2006 (Schmid et al. 2007). Selon nos enquêtes de 1992 et de 2006, les taux correspondants étaient, pour les jeunes de 15 ans ou fréquentant la neuvième année, de 7.7 % et de 27.2 %. Les taux obtenus en 1992 et en 2006 s'avèrent parfaitement comparables à ceux obtenus dans les enquêtes de l'ISPA<sup>10</sup>, ce qui signifie que les problèmes méthodologiques signalés n'ont visiblement pas trop perturbé les résultats.

En ce qui concerne les délits plus « courants » car admis par au moins 5% des jeunes lors de l'une ou de l'autre des deux enquêtes, nous constatons dans l'ensemble une certaine stabilité, avec toutefois quelques nuances.

**Graphique 8:** Evolution des délits auto-reportés « courants » entre 1992 et 2006 (adolescents de 14 à 16 ans admettant avoir commis l'un des délits au moins une fois sur les 12 derniers mois)

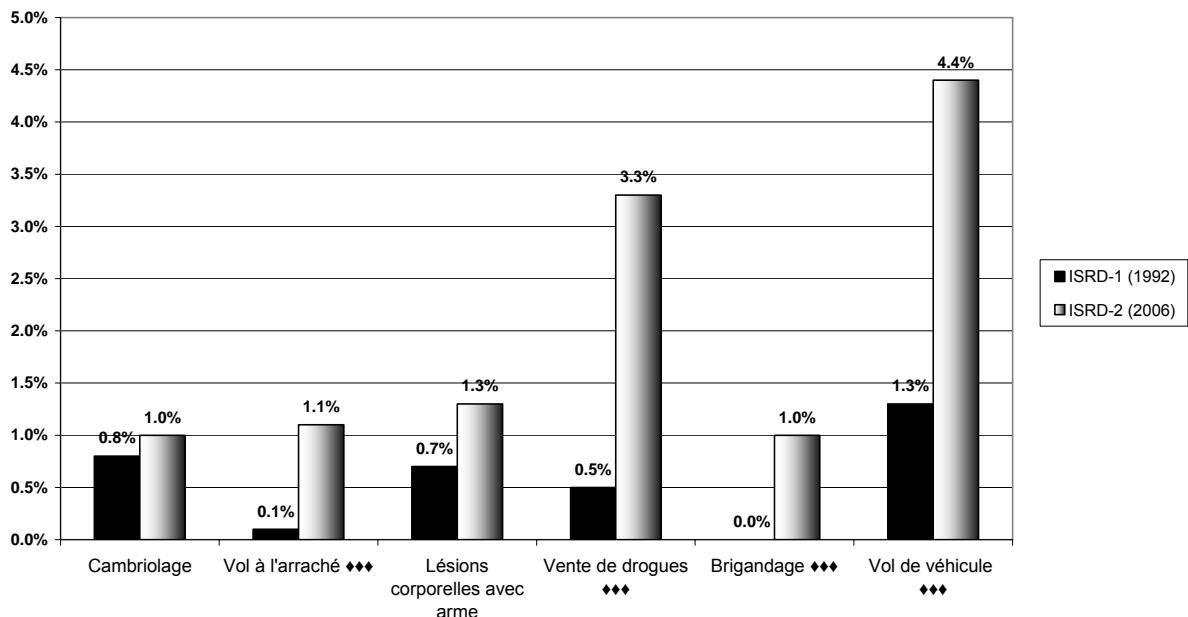


Différence significative entre 2006 et 1992: ♦  $p \leq 0.05$ , ♦♦  $p \leq 0.01$ , ♦♦♦  $p \leq 0.001$

Comme on peut le voir, les bagarres et le port d'armes (en Suisse, cela peut comprendre parfois des couteaux d'éclaireurs) ont légèrement diminué, alors que les vols à l'étalage ont très fortement diminué<sup>11</sup>. Les délits plus courants (et souvent aussi plus banals) ont donc diminué ou sont restés stables. A cette liste s'ajoute encore la resquille qui, bien que pas relevée en 2006, semble avoir reculé selon les résultats d'une autre enquête

(Ribeaud & Eisner 2007). Cette tendance à la baisse est sans doute le reflet de mesures situationnelles plus impressionnantes dirigées contre le vol à l'étalage, et d'un changement intervenu dans les contrôles des billets dans les transports publics des banlieues (Scheidegger, Nordenson & Killias 2008). Le graphique suivant renseigne sur l'évolution des délits plus rares qui, en règle général, sont aussi plus graves.

**Graphique 9:** Evolution des délits « rares » entre 1992 et 2006 (adolescents de 14 à 16 ans admettant avoir commis l'un des délits au moins une fois sur les 12 derniers mois)



Différence significative entre 2006 et 1992: ♦  $p \leq 0.05$ , ♦♦  $p \leq 0.01$ , ♦♦♦  $p \leq 0.001$

Comme on peut le voir, les cambriolages n'ont guère évolué, alors que les vols de véhicules ont connu une évolution plus impressionnante, probablement suite à l'introduction sur le marché de deux-roues plus puissantes et plus prisées au fil des dernières années<sup>12</sup>. En ce qui concerne les délits de violence, nous observons une évolution impressionnante et significative ( $p < .001$ ) des taux de brigandages et de vols à l'arraché. Les taux de lésions corporelles avec armes n'ont pas augmenté de manière significative, malgré une hausse de 0.7% à 1.3% – ceci probablement à cause d'une définition nettement plus étroite de la question s'y référant en 2006<sup>13</sup>. Si ces trois délits de violence sont regroupés dans une seule catégorie, l'augmentation est considérable (de 0.8 à 2.7 %) et significative ( $p < .001$ ).

Enfin, le « deal » de drogues (quasiment toujours du cannabis) a fortement augmenté. Il est d'ailleurs possible que l'année 2003 (avec les décisions politiques contre la libéralisation en matière de

cannabis) ait été aussi à cet égard un point tournant et que l'évolution récente (quant au « deal » autant quant à la consommation) soit plutôt à la baisse, comme cela a été observé (pour la consommation) par Schmid et al. (2007) et Ribeaud et Eisner (2007). Toutefois, par rapport à 1992, l'évolution reste impressionnante.

### 4.3 Autres paramètres de la délinquance

Les taux de victimisation (ou plutôt les périodes de référence auxquelles ces taux se réfèrent) ont été relevés de manière assez différente en 1992 et en 2006<sup>14</sup>. Malgré cela, on peut observer que les victimisations violentes et les vols sont devenus sensiblement plus fréquents. En ce qui concerne les taux d'incidence, on constate également une augmentation, en harmonie avec les résultats trouvés par Ribeaud et Eisner (2007) dans le Canton de Zurich pour la période allant de 1999 à 2007.



#### 4.4 Des résultats contradictoires ?

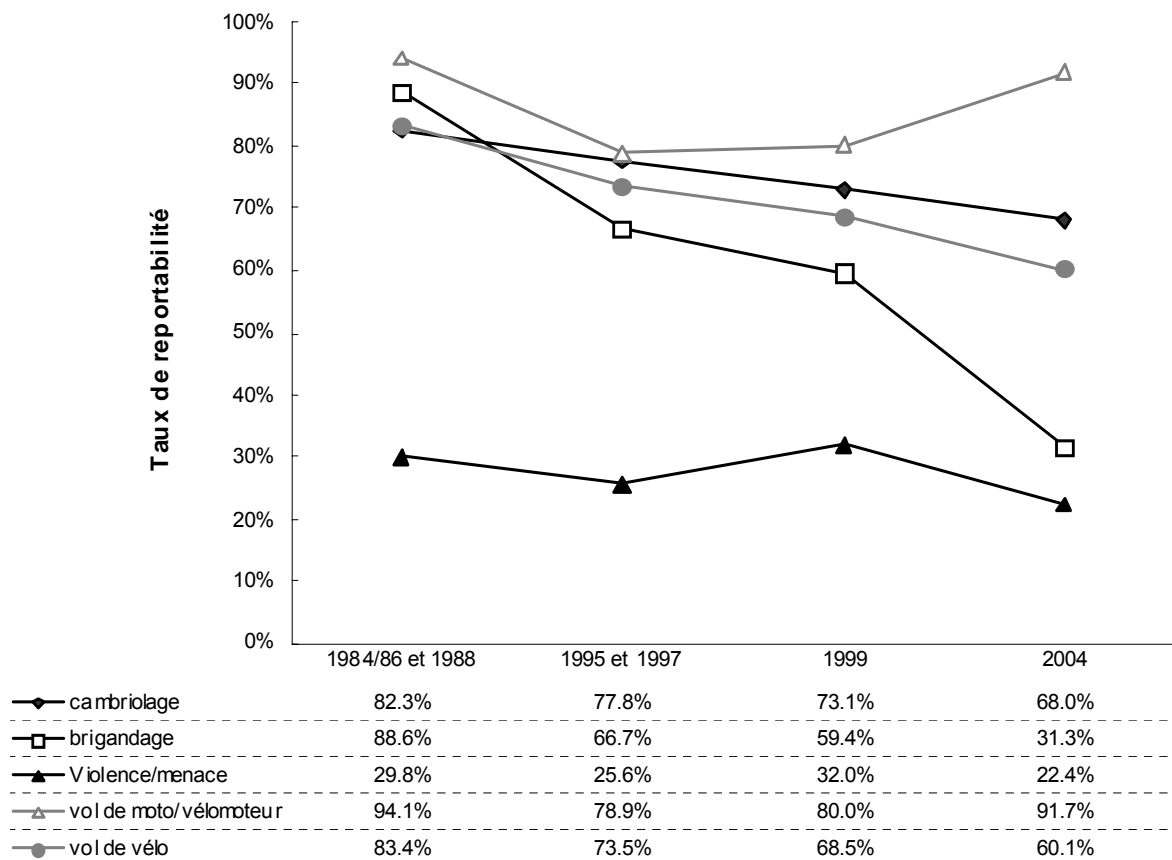
L'étude de Ribeaud et Eisner (2007) dont les résultats complets ne seront disponibles que vers le mois de mai prochain mais dont quelques éléments ont néanmoins été communiqués à la presse en décembre 2007, semble donner des tendances à première vue bien différentes de celles présentées ici. Avant de chercher les raisons de ces divergences, il sied d'observer que les résultats de cette étude se réfèrent au seul canton de Zurich, à la période de 1999 à 2007 et aux jeunes de 15 ans. Ces trois restrictions importent car il est bien concevable que l'évolution n'était pas parfaitement la même pour l'ensemble du pays, que l'évolution était plus forte pendant les années 1990 qu'après l'an 2000 et que les autres classes d'âge ont connu des tendances différentes. En plus, les taux d'incidence des victimisations violentes ont augmenté dans des proportions allant de 16% à 35% (Ribeaud & Eisner 2007, Tableau 2) entre 1999 et 2007, et le nombre de victimes multiples s'est accru de 20 à 37%. En ce qui concerne les taux de délinquance auto-reportée, la prévalence des délits mineurs (tels le « harcèlement » dans la rue) a certes diminué, alors que les brigandages (et extorsions par brigandage) ont augmenté de presque 70%. Les taux d'incidence ont connu une hausse de 17% à 195% pour les délits graves, alors que le « harcèlement » dans les rues a diminué de 23%. La « stabilité » des taux de délinquance dont a parlé la presse à propos de cette étude provient surtout du fait que les taux d'incidence n'ont pas été communiqués et que l'analyse séparée de délits relativement graves (et donc rares) a fait que les changements étaient majoritairement non significatifs<sup>15</sup>. Les

taux globaux pour l'ensemble des délits de « violence » sont restés souvent non significatifs, probablement à cause de la diminution des atteintes mineures (tel le harcèlement, Ribeaud & Eisner 2007, Tab. 5). Dans l'ensemble, les résultats de cette étude montrent une diminution des délits plus courants (dont notamment le resquille, le vol à l'étalage et le vol à l'école et à la maison), mais une augmentation des délits de violence grave. Cela est largement compatible avec les résultats pour l'ensemble de la Suisse et les années 1992 par rapport à 2005 présentés aux graphiques 8 et 9 ci-dessus. Etant donné que les statistiques policières mesurent avant tout l'incidence (Killias 2001, 60s.), ces dernières et les taux d'incidence de Ribeaud et Eisner (2007) ne se contredisent pas nécessairement. C'est dire que cette étude s'insère bien dans l'ensemble des autres indicateurs disponibles.

#### 5. LES TAUX DE DÉNONCIATION

Selon de nombreux auteurs et observateurs, l'augmentation des taux de criminalité apparaissant dans les statistiques policières et judiciaires traduit avant tout une plus grande sensibilité de la population et, partant, une plus grande disponibilité parmi les victimes d'informer la police de ce qui leur est arrivé. La persistance de cette manière de voir est plutôt étonnante face à la quasi-unanimité des recherches qui observent des fluctuations en somme assez modestes de la « reportabilité ». Le graphique ci-dessous ne laisse en tout cas rien apercevoir d'une hausse des plaintes en Suisse sur une vingtaine d'années.

**Graphique 10 :** Evolution de la proportion des affaires subies par les victimes et dénoncées à la police (taux de reportabilité) selon les sondages suisses de victimisation des années 1984/87/88 à 2005.



Au niveau des pays occidentaux, le taux des agressions dénoncées à la police est resté stable entre la première enquête internationale de 1989 et la dernière réalisée en 2005, en oscillant autour de 35% pour un nombre d'interrogés variant pour toute l'Europe entre 18'000 et 50'000 (Van Dijk et al., 2007). Dans les autres pays européens qui connaissent une longue série de données de victimisation (Angleterre, Ecosse, Pays-Bas, Suède), la volonté de dénoncer des agressions subies n'a pas non plus évolué de manière substantielle (Tonry & Farrington 2005). Cette stabilité s'explique par le fait que la décision de porter plainte est dominée par des considérations individuelles, à savoir les possibles avantages et les risques liés à une telle démarche. Si la reportabilité évolue, comme c'est le cas pour le

brigandage dont plus de 80% des affaires étaient signalées à la police aux années 1980, alors que ce taux est tombé à moins d'un tiers en 2004, le changement s'explique en règle générale par les constellations qui entourent certaines infractions. Alors que le brigandage commis aux années 1980 était souvent l'œuvre de jeunes toxicomanes qui ont dérobé les sacs à main de dames d'un certain âge, ce délit est entre-temps largement devenu une affaire entre adolescents (Killias, Haymoz & Lamont 2007, 51 et 115) qui, de tous les temps, étaient plus réticents pour s'adresser à la police. Notre propos n'est donc pas que les taux de reportabilité resteront à jamais immuables, mais que les changements traduisent avant tout une évolution quant au profil des victimes (jeunes ou âgés), des

auteurs (proches ou inconnus) ou de la nature (plus ou moins graves) des infractions.

Les seules études qui font exception à ce tableau assez vaste sont celles de quelques études menées auprès de jeunes, à l'instar de l'étude de Ribeaud et Eisner (2007) dans le Canton de Zurich. Selon leurs résultats, les taux d'affaires dénoncées ont évolué surtout pour les lésions corporelles avec arme (+156%) et les autres lésions corporelles (+120%), alors que les changements étaient plus modestes pour les affaires de brigandage (+31%) et d'extorsion (+14%), voire même négatifs pour les agressions sexuelles (-28%). Les auteurs mettent ce dernier résultat en rapport avec l'âge (plus jeune) des auteurs d'agressions sexuelles, donc avec un changement dans la constellation comme nous l'avons postulé ci-dessous. Cela permet de supposer que la nature des autres délits pourrait également avoir évolué, même si les résultats actuellement disponibles ne permettent pas d'en comprendre comment et dans quelle mesure. En appréciant la hausse des taux de reportabilité, on n'oubliera pas que selon les résultats de la même étude en 1999, seuls 6% des lésions corporelles simples étaient dénoncés à la police. Des taux aussi faibles sont évidemment susceptibles de subir des hausses marquées, même si en termes absolus les fluctuations restent modérées. Malgré la hausse récente (à 13%), la reportabilité n'atteint parmi les écoliers de loin pas celle qui prévaut parmi les adultes pour les infractions analogues (les adultes s'adressant à la police dans 22% à 32% des cas, graphique n° 10 ci-dessus). Dans les études menées parallèlement à celle réalisée à Zurich dans 8 villes et 2 « Landkreise » allemandes, la hausse correspondante est encore plus modeste, à savoir de 18% à 21% pour l'ensemble des délits de violence. Cela n'empêche pas les auteurs de réduire toute augmentation de la délinquance juvénile à un problème de reportabilité (Baier et al. 2006, 42).

Dans l'ensemble, il paraît déplacé d'attribuer les évolutions de la criminalité dans les statistiques policières à l'évolution de la reportabilité. Si cette dernière peut augmenter ou diminuer de manière ponctuelle, la raison en est souvent un changement dans la nature du délit en question. La critique des statistiques policières est d'ailleurs largement limitée aux périodes où ces dernières montrent une hausse, alors qu'elles deviennent pour beaucoup une sorte d'évangile infallible dès que la tendance s'inverse pour céder à une baisse.

## 6. CONCLUSIONS

En ce qui concerne les tendances de la criminalité, les conclusions suivantes peuvent être tirées de plus de 20 ans de recherches sur le chiffre noir en Suisse et en Europe.

1. Les statistiques policières montrent une évolution semblable à celle que l'on observe dans les sondages de victimisation et de délinquance auto-reportée. Il est de ce fait déplacé de « démolir » catégoriquement les statistiques policières et judiciaires qui, malgré tous leurs défauts, donnent une idée assez proche de la réalité en ce qui concerne les *tendances* de la criminalité.
2. La dénonciation des délits à la police n'a guère augmenté depuis les années 1980.
3. La délinquance auto-reportée est restée stable ou a même diminué parmi les adolescents pour les délits courants, mais a augmenté pour les délits graves (et rares). Cela est confirmé par les sondages de victimisation qui montrent que l'augmentation des délits de violence concerne surtout les

mineurs et ceci de manière disproportionnée.

4. Les délits de violence ont augmenté selon les sondages de victimisation et les statistiques policières et judiciaires, alors que les délits contre le patrimoine n'ont pas connu la même évolution, voire ont diminué.
5. La gravité des infractions violentes a augmenté depuis les années 1980. C'est notamment le nombre de femmes victimes de viol et le nombre de victimes blessées, voire hospitalisées qui a augmenté. Le nombre d'agresseurs a également augmenté, ce qui est à mettre en rapport avec la progression de bandes en Suisse.
6. Cette augmentation concerne surtout des délits commis dans l'espace public et par des auteurs inconnus ou à peine connus de la victime, alors que les atteintes par des proches ou au lieu de travail ont proportionnellement diminué.

7. Les tendances décrites ici appelleraient évidemment des *explications*. Cela doit cependant rester réservé à un prochain n° de *Crimiscope*. Sommairement, il semble que les tendances observées soient largement liées à des changements intervenus dans le temps libre des enfants et adolescents, y compris la progression de nouveaux média parmi les jeunes, et à une diminution du contrôle des activités de loisir par les adultes en général et les parents en particulier.
8. Les données disponibles ne permettent pas de répondre à toutes les questions. Il y a aussi des incohérences ponctuelles entre certaines sources de données différentes. Les conclusions présentées ici se réfèrent donc à l'ensemble des indicateurs disponibles et à la période des 20 dernières années dans son ensemble.

## Notes de fin

<sup>1</sup> Le sondage de 1984 porte sur la Suisse romande et celui de 1987 sur la Suisse allemande ainsi que le Tessin. Pour obtenir un échantillon sur toute la Suisse, nous avons parfois regroupé les deux sondages.

<sup>2</sup> Dans les graphiques 3 et 4, les tendances ont été calculées sur la base de chiffres absolus plutôt que de taux (pour 100'000 personnes de la même classe d'âge). La catégorie des mineurs comprend en effet toutes les classes d'âge de moins de 18 ans dont le poids démographique évolue souvent de manière très différente, alors que seules les classes d'âges de 14 à 17 ans intéressent sur le plan statistique.

<sup>3</sup> Pour le brigandage, la différence entre les taux d'incidence est significative ( $p \leq 0.05$ ) entre 1999 et 2004, et pour les taux de prévalence entre 1997 et 2004, la différence est marginalement significative ( $p \leq 0.1$ ). Pour les violences et menaces, c'est le cas pour l'évolution des taux d'incidence entre 1997 et 2004. Quant aux agressions sexuelles, l'évolution des taux de prévalence *et* d'incidence est significative ( $p \leq 0.01$  respectivement  $p \leq 0.001$ ) entre tous les trois périodes (1997, 1999 et 2004).

<sup>4</sup> Ces données sont tirées de Killias (1989, tableau 5.1 p.72). Les pourcentages se référant aux violences et menaces se rapportent aux coups et blessures et aux menaces avec arme, et ce, sur la Suisse entière.

<sup>5</sup> Ces données sont tirées de Killias (1989, tableau 7.5 p.107). Les pourcentages se référant aux brigandages incluent également les tentatives et les pourcentages se rapportant aux violences et menaces incluent les coups et blessures et les menaces avec arme. En 1984/87, la période de référence comprenait les cinq dernières années pour les violences et menaces, mais toute la vie pour le brigandage et les agressions sexuelles (Killias 1989, 39). Comme les affaires plus éloignées dans le temps étaient probablement plus graves, le choix d'une période de

référence plus longue avait probablement augmenté la proportion d'affaires aux conséquences graves. Cela tend ainsi à minimiser les écarts entre 1984/87 et les dernières années.

<sup>6</sup> Les pourcentages concernant la gravité des blessures, la recherche d'aide médicale ou l'hospitalisation se réfèrent aux victimes qui rapportent avoir subi des conséquences physiques.

<sup>7</sup> Lors de délits d'ordre sexuel, la question sur la gravité de l'expérience n'a pas été posée aux victimes d'atteintes graves (viol et tentatives) pour des raisons de tact évidentes.

<sup>8</sup> Bien qu'informés par écrits au préalable, personne parmi les parents n'a refusé que leur enfant participe. Aucun élève n'a d'ailleurs refusé de lui-même.

<sup>9</sup> A l'époque, on avait fait passer un questionnaire très abrégé (contenant des questions concernant quelques délits fréquents) à un échantillon aléatoire parmi les personnes qui n'ont pas pu être interviewées lors de la phase principale du sondage (pour les détails, cf. Killias, Villettaz & Rabasa 1994).

<sup>10</sup> Lors des sondages de 1992 et de 2006, les taux sont légèrement inférieurs à ceux observés par l'ISPA. Les raisons n'en sont pas claires, mais le fait que cette différence apparaisse dans les deux sondages de notre institut par rapport aux données de l'ISPA confirme la relative comparabilité des données de 1992 et de 2006. Rien ne permet en fait de supposer que la méthodologie adoptée en 1992 ait conduit à sous-estimer la consommation de cannabis (ou plus généralement la délinquance) par rapport à l'enquête de 2006

<sup>11</sup> Les résultats du sondage de victimisation portant sur la population âgée d'au moins 16 ans vont dans le même sens pour les vols simples (vols de biens personnels, tels que porte-monnaie, téléphones portables, bijoux, etc.). En effet, ces derniers ont également diminué entre 1987 et 1999 (9.4% en 1987, 4.9% en 1997, 4.4% en 1999). Toutefois, on note une certaine recrudescence des vols simples en 2004 (5.9%) qui pourrait être expliquée, entre autre, par la popularité accrue des téléphones portables et donc par leur attractivité croissante auprès des voleurs.

<sup>12</sup> Si les vols de motocycles et vélomoteurs ont connu une baisse spectaculaire à la fin des années 1980 (graphique 2 ci-dessus), l'évolution des vols de vélos était bien différente (Killias, Haymoz & Lamon 2007, 108). Ces derniers sont inclus dans la catégorie des vols de véhicules utilisée ici.

<sup>13</sup> En 2006, la question y relative exigeait en plus que la victime ait du recourir à l'aide médicale, ce qui constitue une restriction importante.

<sup>14</sup> On se rappellera que les deux enquêtes ont été menées dans 12 respectivement 30 autres pays, ce qui implique des compromis et adaptations qui sont parfois peu souhaitables du point de vue de chacune des équipes de recherche nationales.

<sup>15</sup> Si l'on avait calculé la significativité de l'ensemble des délits graves (brigandage/extorsion, lésions corporelles, violences sexuelles), le seuil de  $p < .05$  aurait sans doute été dépassé.

## RÉFÉRENCES

- Aebi M.F. (2006). *Comment mesurer la délinquance ?* Paris: Armand Colin.
- Baier D., Rabold S., Lüdders L., Pfeiffer C. & Windzio M. (2006). Schülerbefragung 2005. Gewalterfahrungen, Schulschwänzen und Medienkonsum von Kindern und Jugendlichen. *KFN-Materialien für die Praxis (3)*, Hannover: Kriminologisches Forschungsinstitut Niedersachsen.
- Becker R. & Günther R. (2004). Selektives Antwortverhalten bei Fragen zum delinquenten Handeln. Eine empirische Studie über die Wirksamkeit der „Sealed Envelope Technique“ bei selbst berichteter Delinquenz mit Daten des ALLBUS 2000, *ZUMA-Nachrichten 54*, 28, 39-59.
- Bruinsma G. (1994). De test-hertest betrouwbaarheid van het meten van jeugdcriminaliteit. *Tijdschrift voor Criminologie 36/3*, 218-235.
- Burlet M., Pellet L., Viredaz B. & Killias M. (2007). L'interdiction du port d'armes a réduit les violences: un effet de la Loi sur les armes, *Crimiscope 36*, ICDP, Lausanne.
- Exadaktylos A.K., Häuselmann S. & Zimmermann H. (2007). Are times getting tougher? A six-year survey of urban violence-related injuries in a Swiss university hospital. *Swiss Medical Weekly*, (37), 525-530.
- Gottfredson M.R. (1984). *Victims of Crime: The Dimensions of Risk*, London: HMSO.
- Junger-Tas J., Terlouw G.J. & Klein M.(Eds.) (1994). *Delinquent Behavior Among Young People in the Western World*. Amsterdam: Kugler.
- Killias M. (1989). *Les Suisses face au crime*. Grösch: Rügger
- Killias M. (2001). *Précis de criminologie*. Berne: Stämpfli.
- Killias M., Aebi M.F., Lucia S., Herrmann L. & Dilitz C. (2007). Self-Reported Juvenile Delinquency in Switzerland in 2006: Overview and Explanations. A paraître dans J. Junger-Tas et al., International self report study II.
- Killias M., Haymoz S. & Lamon P. (2007). *Swiss Crime Survey. Die Kriminalität in der Schweiz im Lichte der Opferbefragungen von 1984 bis 2005*. Bern: Stämpfli.
- Killias M., Villettaz P. & Rabasa J. (1994). Self-reported juvenile delinquency in Switzerland. In J. Junger-Tas, G.J. Terlouw, M. Klein (Eds.): *Delinquent Behavior Among Young People in the Western World*. Amsterdam: Kugler, 186-211.
- Kivivuori J. & Salmi V. (2006). The problem of missing students in school-based delinquency surveys: special education and absenteeism. Paper presented at the 6<sup>th</sup> annual conference of the European Society of Criminology, Tübingen, Germany, August 26-29, 2006.
- Kleck G. (1991). *Point Blank: Guns and Violence in America*. New York: Aldine de Gruyter.
- Kriminalstatistik des Kantons Zürich (KRISTA), 1995-2007. Zurich : Police cantonale.
- Lucia S., Herrmann L. & Killias M. (2007). How important are interview methods and questionnaire designs in research on self-reported juvenile delinquency? An experimental comparison of Internet vs paper-and-pencil questionnaires and different definitions of the reference period. *Journal of Experimental Criminology*, (3), 39-64.

Oberwittler D. & Naplava T. (2002). Auswirkungen der Erhebungsverfahren bei Jugendbefragungen zu „heiklen“ Themen — Schulbasierte schriftliche Befragung und haushaltsbasierte mündliche Befragung im Vergleich. *ZUMA Nachrichten* 51(26), 29-77.

Ribeaud D. & Eisner M. (2007). Kernbefunde der Studie Entwicklung von Gewalterfahrung Jugendlicher im Kanton Zürich: Zwischenbericht.

Scheidegger D., Nordenson P. & Killias, M. (en préparation). Non-linear and marginal effects of deterrence: A natural experiment on fare dodging in public transportation.

Schmid H., Delgrande J. M., Kuntsche E., Kuendig H. & Annaheim B. (2007). Der Konsum psychoaktiver Substanzen von Schülerinnen und Schülern in der Schweiz - Ausgewählte Ergebnisse einer Studie, durchgeführt unter der Schirmherrschaft der Weltgesundheitsorganisation (WHO) (Forschungsbericht Nr. 42). Lausanne: Schweizerische Fachstelle für Alkohol- und andere Drogenprobleme (SFA).

Statistique des jugement pénaux des mineurs (JUSUS): Jugements pénaux

des mineurs avec infractions de violence, selon le sexe, l'âge et la nationalité. Consulté le 04.02.2008 sur le site de l'Office fédéral de la statistique (OFS) sous <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19/03/04/key/delinquenten/gesetze.html>

Statistique policière de la criminalité (SPC): Infractions, suspects et victimes enregistrés par la police selon le type d'infraction. Consulté le 04.02.2008 sur le site de l'Office fédéral de la statistique (OFS) sous [http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19/03/02/key/02/straftaten\\_im\\_einzeln.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19/03/02/key/02/straftaten_im_einzeln.html)

Tonry M. & Farrington D.P. (2005). *Crime and Punishment in Western Countries, 1980-1999*. Chicago: University of Chicago Press.

Van Dijk J.J.M., Van Kesteren J.N. & Smit P. (2007). Criminal Victimization in International Perspective. Key Findings from the 2004/2005 ICVS and EU ICS. InterVICT working paper.

**Auteurs de ce numéro:  
Haymoz S. (Uni-ZH), Markwalder N. (Uni-ZH),  
Lucia S. (UNIL) & Killias M. (Uni-ZH)**

Rédaction: Prof. P. Margot et Prof. M. Killias, ESC, UNIL, 1015 Lausanne

Veillez adresser vos remarques et communications à:

Secrétariat du Crimiscopie  
UNIL - Ecole des sciences criminelles  
CH-1015 LAUSANNE

Tél. (021) 692 46 42  
Fax (021) 692 46 05